

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 081.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

081.2017 : Renouvellement de l'engagement dans la démarche Plan Climat de l'AdeAN (Association de développement de l'Alsace du Nord).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°069.2009 en date du 06.07.2009 : «Plan climat : validation de la démarche de mise en place »,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Envoyé en préfecture le 27/11/2017

Reçu en préfecture le 27/11/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 067-200013050-20171113-D_CC_081_2017-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De renouveler l'engagement de la communauté de communes dans la mise en œuvre du plan climat de l'ADEAN, afin de concourir à la réalisation des objectifs de ce plan, notamment au travers des actions suivantes :**
 - o **diagnostic interne Climat Air Energie sur la base de l'outil Climat Pratic, en coordination avec l'ADEAN,**
 - o **portage et cofinancement de l'Espace Info Energie,**
 - o **participation au défi mobilité 2018 « Au boulot j'y vais autrement » en tant qu'employeur,**
 - o **intégration de critères Climat Air Energie dans l'élaboration des projets,**
 - o **relais actif des actions mutualisées auprès des acteurs du territoire.**
- **De désigner le vice-président en charge des questions d'énergie, M. Alain Fuchs, et le conseiller en énergie partagé, M. Adrien Tuffereau, comme référents climat pour le COPIL Climat Air Energie d'Alsace du Nord et comme relais locaux,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :